

|   |  |                            |
|---|--|----------------------------|
|  | Extrait du Registre des délibérations du<br><b>Conseil Municipal</b><br>de la Ville de BRESSUIRE | n° d'ordre<br><b>24172</b> |
|---|--|----------------------------|

**SEANCE du : 14 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 octobre 2024.

| ETAIENT PRESENTS   |                              |                      |                     |
|--------------------|------------------------------|----------------------|---------------------|
| Thierry BAUDOUIN   | Sandra CAILTON               | Pascale FERCHAUD     | Jean-François MORIN |
| Anne-Marie BARBIER | Yannick CHARRIER             | Pascal GABILY        | Pierre MORIN        |
| Philippe BARON     | Bruno COTHOUIS               | Etienne HUCAULT      | Arnaud PRINTEMPS    |
| Bérandère BAZANTAY | Sandrine DELUGEAU            | Emmanuelle MENARD    | Alain ROBIN         |
| Bruno BODIN        | Stéphanie FILLON             | Jean-François MOREAU | Anne ROUX           |
| Héïène BROSSEAU    | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Nathalie MOREAU      |                     |

| POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES                   |  |  |
|--|--|--|
| Marie JARRY,<br>Pouvoir à Jean-François MOREAU | Pierre BUREAU, pouvoir à<br>Emmanuelle MENARD  | Constance MACKOW, pouvoir à Alain<br>ROBIN       |
| Jamel CHENIOUR, pouvoir à<br>Thierry BAUDOUIN  | Marinette TALLIER, pouvoir à Sandra<br>CAILTON | Véronique VILLEMONTAIX, pouvoir à<br>Bruno BODIN |
| Philippe ROBIN                                 | Rodolph THIBAudeau                             | Florence BAZZOLI                                 |
| Anita BRIFFE                                   |  |  |

**Secrétaire de séance :** Bruno COTHOUIS, assisté des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Commune de Bressuire – procédure de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment mutualisé des archives municipales et communautaires : approbation du programme et montant des travaux – engagement de la procédure – autorisation de signature du marché**

Bérandère BAZANTAY présente le dossier.

La collectivité envisage de lancer une consultation de marchés publics, sous la forme d'une procédure de marchés à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre, selon les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique dans le cadre de la construction du bâtiment mutualisé des archives municipales et communautaires sur la Commune de Bressuire.

Il s'agira de recourir à un Marché à Procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour une durée globale prévisionnelle d'exécution du marché, incluant les éléments de mission réalisés pendant l'année de parfait achèvement, qui est estimée à 42 mois.

Ce dernier sera conclu sur les montants suivants :

**Montant maximum sur la durée de la procédure : 215 000,00 € HT soit 258 000,00 € TTC**

**VU** les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'APPROUVER** le programme et le montant prévisionnel des travaux pour un montant de 1 800 000 € HT soit 2 160 000,00 € TTC
- **D'AUTORISER** l'engagement de la procédure de consultation relative à la construction du bâtiment mutualisé des archives municipales et communautaires sur la Commune de Bressuire, et sa signature, conformément aux montants ci-dessus pour une durée estimée à 42 mois maximum

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20241017-DG\_DEL\_2024\_172-DE  
 Date de télétransmission : 17/10/2024  
 Date de réception préfecture : 17/10/2024

**Auteur de l'acte :** Ville de Bressuire / **Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :** 17.10.2024

- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Bruno COTHONS



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20241017-DG\_DEL\_2024\_172-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2024  
Date de réception préfecture : 17/10/2024